
Deuxième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm, tenue le mardi 28 février 2023 à 19 h, au Centre des loisirs Montcalm, 265, boulevard René-Lévesque Ouest, salle 202

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

Mme Sara Caron-Guay	Présidente (2024)
Mme Hélène Paradis	Secrétaire (2023)
Mme Anne Gagné	Trésorière cooptée (2023)
M. Gabriel Boisvert	Administrateur (2023)
M. Jonathan Tedeschi	Administrateur (2024)
Mme Noémie Manseau	Administratrice cooptée (2023)
Mme Marie Langlois	Administratrice cooptée (2023)

Membre sans droit de vote :

Mme Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, district Montcalm–Saint-Sacrement
--------------------------------	---

ABSENCE

Mme Julie Malo-Sauvé	Vice-présidente (2023)
Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, district Cap-aux-Diamants

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Hélène Saint-Pierre	Conseillère en consultations publiques
Mme Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 10 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

- 23-02-01 Ouverture de l'assemblée
- 23-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 23-02-03 Demande d'opinion sur la révision des pratiques des conseils de quartier
- 23-02-04 Adoption du procès-verbal du 24 janvier 2023
- 23-02-05 Période d'échanges des conseillères municipales
- 23-02-06 Suivi et affaires découlant des dossiers du conseil de quartier
- 23-02-07 Période de questions et commentaires du public
- 23-02-08 Période des comités de travail du conseil d'administration
- 23-02-09 Trésorerie
- 23-02-10 Fonctionnement du conseil d'administration
- 23-02-11 Divers
- 23-02-12 Levée de l'assemblée

Procès-verbal

23-02-01 Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19 h.

23-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

23-02-03 Demande d'opinion sur la révision des pratiques des conseils de quartier

Après un bref rappel de la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier, le conseil d'administration présente le résultat de son analyse. Le conseil est en accord sur tous les sujets sous réserve de quelques commentaires ([en annexe](#)).

RÉSOLUTION 23-02-05

Concernant l'opinion du conseil de quartier de Montcalm sur la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier

SUR UNE PROPOSITION de Mme Sara Caron-Guay DÛMENT APPUYÉE par Mme Noémie Manseau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier propose l'ensemble des recommandations précédentes ([en annexe](#)) pour la révision du fonctionnement des conseils de quartier et adopte ces recommandations à titre de prise de position du conseil de quartier de Montcalm.

23-02-04 Adoption du procès-verbal du 24 janvier 2023

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 24 janvier 2023.

23-02-05 Période d'échanges des conseillères municipales

Avenue de Bougainville – Une séance d'échanges a eu lieu avec les résidents et résidentes de l'avenue à la suite de la pétition déposée le 13 juin 2022.

Le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) a présenté les données relevées sur l'avenue (vitesses, plaintes, collisions). Les relevés de vitesse ne montrent pas de dépassement important. 15 % des conducteurs ont dépassé la limite autorisée.

Après les remarques émises par les citoyens, les interventions de surveillance seront plus ciblées à certaines heures de la journée. Des mesures correctives pourront être prises par la suite pour agir sur les enjeux.

Un citoyen mentionne que la rencontre n'a pas été perçue de manière positive de la part des citoyens présents qui s'attendaient à davantage. On comprend que les plaintes au 311 sont un atout et on invite la population à signaler les écarts. Le fait que 15% des conducteurs ne respectent pas la limite de vitesse c'est beaucoup trop compte tenu que cela représente 15% de 1800 véhicules. Il faut vraiment une mesure d'atténuation parce que c'est facile même pour les citoyens très sensibilisés de dépasser la limite permise.

M. Boisvert remercie la Ville pour sa présentation et pour l'attention qu'elle porte au problème soulevé par les citoyens. Il fait remarquer qu'il n'y avait peut-être que 60 plaintes au 311, mais la pétition de 80 noms et la présence d'une soixantaine de personnes à la séance sont aussi de très bons indicateurs que le problème est manifeste. Le demande est très claire pour des mesures physiques d'atténuation, d'autant plus que l'avenue croise l'axe de mobilité active très fréquenté de la rue Père-Marquette.

École Anne-Hébert – Mme Vallières-Roland a été très impliquée dans le dossier de l'école à titre de parent d'abord et maintenant comme conseillère. Elle souhaite travailler avec toutes les parties prenantes. L'école a reçu récemment le rapport commandé auprès de Accès Transport viable (ATV) dont les résultats préliminaires ont été présentés au conseil de quartier [en novembre dernier](#). La rencontre avec la direction de l'école et le comité d'établissement aura lieu le jeudi 2 mars. On souhaite identifier les mesures qui seront intégrées dans la révision du corridor scolaire. Le conseil de quartier aimerait également être présent à cette rencontre.

Un citoyen demande à quoi servent les poteaux qui ont récemment été installés sur la rue Père-Marquette et sur l'avenue Moncton. Mme Vallières-Roland s'informe.

Coteau Saint-Geneviève – 33 frênes devront être coupés dans la portion du coteau située entre l'avenue de Salaberry et la côte Saint-Sacrement. Les travaux débuteront vers le 1^{er} avril et s'échelonneront sur trois semaines. Les arbres sont marqués de manière bien visible à la peinture et des affiches informatives seront installées sur les lieux. Des avis seront acheminés aux riverains. Aucune nouvelle plantation n'est prévue puisque la régénération naturelle du coteau est suffisante. Là où l'accès est difficile, les cimes seront élaguées et les troncs seront laissés en place. Ils pourront servir d'arbres fauniques.

Artères commerciales – La Ville a mis de l'avant un [programme pour la visibilité et la signature](#) des artères commerciales. La subvention peut aller jusqu'à 500 k\$. Mme Langlois mentionne que la Société de développement commercial Montcalm (SDC) est très heureuse de cette initiative qui tombe à point nommé.

Mobilité active – Un [comité de partenaires](#) a été mis en place pour faire le suivi de la vision de la mobilité active de la Ville. Le plan d'action est en cours de finalisation et ce sera le rôle du comité de se pencher sur sa mise en œuvre. Sous l'égide de M. Lachance,

responsable du dossier de la mobilité, le comité est composé de plusieurs organismes dont Accès transports viables et la Table de concertation Vélo des conseils de quartier.

Centre Lucien-Borne – Une murale sera installée d’ici l’été prochain sur l’édifice et elle sera visible à partir de l’avenue Salaberry. La murale soulignera la contribution des Afro-descendants à la communauté de Québec ([Le Bourdon du faubourg](#)).

Un citoyen aurait souhaité que la murale soit plutôt multiculturelle que vouée exclusivement à l’histoire des Noirs et Afro-descendants.

En terminant, Mme Vallières-Roland indique que des conducteurs se sont permis d’accéder au centre en passant par l’avenue Salaberry ce qui est interdit. La signalisation sera modifiée.

23-02-06 Suivi et affaires découlant des dossiers du conseil de quartier

Séance d’échanges concernant l’avenue de Bougainville – Voir le point précédent.

23-02-07 Période de questions et commentaires du public

Verdissement des stationnements, [22-CA-37](#) – M. Boisvert mentionne que le projet de lettre présenté en [décembre dernier](#) a été finalisé et transmis à une trentaine de propriétaires et organismes qui pourraient être intéressés par les [différents programmes](#) de verdissement et de déminéralisation de la Ville. La lettre a aussi été acheminée à l’ensemble des conseils de quartier de la Ville. Un conseil de quartier, le Vieux-Bourg s’est montré intéressé.

Toits pentus – Un citoyen a déposé à la Commission d’urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) une recommandation afin que les toits pentus soient de couleur pâle. Mme Vallières-Roland souhaite avoir copie de la recommandation afin d’en faire le suivi.

Festival de musique – Mme Langlois de la SDC Montcalm indique que le calendrier d’activités de la société était trop chargé cette année pour donner suite à la demande du citoyen.

Coteau Sainte-Geneviève – Un citoyen demande ce qu’il est advenu du budget qui devait être consacré à l’aménagement du coteau Sainte-Geneviève lorsque M. Bussièrès était conseiller municipal pour le district Montcalm–Saint-Sacrement. La question a été soumise au comité Cadre bâti et Environnement. Mme Catherine Vallières-Roland s’informe.

Rappelons que M. Bussièrès avait mentionné aux conseils de quartier de son district en novembre 2018 que le conseil municipal avait abrogé le [5 novembre 2018](#) plusieurs règlements d’emprunt concernant les plans directeurs des quartiers de Montcalm et de Saint-Sacrement (sommaire [FN2018-033](#)). Deux de ces règlements visaient plus spécifiquement l’aménagement du coteau-Ste-Geneviève, pour un montant totalisant 828 k\$ (procès-verbaux du [6 novembre 2018](#) et du [26 novembre 2018](#)).

Déneigement – Un citoyen s’interroge sur le déneigement des trottoirs dans le quartier qui tarde à se faire. Mme Gagné mentionne que lors d’une précédente tempête, même les véhicules d’urgence ne pouvaient circuler à certains endroits. Mme Vallières-Roland mentionne que le responsable du dossier, M. Lachance, rencontrera prochainement les conseils de quartier au sujet du déneigement.

[Mobilisation Haute-Ville](#) – M. Claude Labonté mentionne qu'il est le nouveau répondant de l'organisme pour le quartier de Montcalm et qu'il est en charge des volets Environnement, Mobilité et Sécurité alimentaire.

23-02-08 Période des comités de travail du conseil d'administration

- **Transport : Résolutions proposées**

Sécurité routière autour de l'école Anne-Hébert, [23-01-01](#) – Le conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert a reçu avec intérêt la résolution du conseil relative à la sécurité routière autour de l'école et au projet pilote de rue-école.

De manière plus générale, le conseil d'établissement souhaiterait la formation d'un comité et la mise en place d'un plan d'action triennal sur les enjeux de sécurité routière autour de l'école. Le conseil de quartier appuie ces recommandations.

RÉSOLUTION 23-02-06

CONCERNANT la mise en place d'une Table locale de sécurité routière et l'établissement d'un plan d'action triennal sur la sécurité routière aux abords de l'école Anne-Hébert

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert accueille favorablement la proposition du conseil de quartier de Montcalm à l'égard de la réduction de la circulation automobile sur l'avenue Brown (résolution [23-01-01](#)) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement souhaite être impliqué dans la réflexion autour des modalités entourant la proposition afin de répondre aux besoins des parents des élèves du service Dunn ainsi que des élèves venant à l'école en autobus scolaire notamment ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement souhaite que la Ville de Québec assume le leadership dans la coordination du dossier en mettant en place une Table locale de sécurité routière qui aurait pour mandat : 1. d'offrir un lieu d'échange entre les intervenants des milieux scolaire et municipal sur les enjeux de sécurité routière aux abords de l'école ; 2. d'établir un plan d'action triennal sur la sécurité routière et 3. d'en faire le suivi sur une base régulière (au moins 4 rencontres par année). La dite Table serait composée de : 2 représentants de la Ville, 2 représentants de l'école, 1 représentant du conseil de quartier et de 1 citoyen.

SUR UNE PROPOSITION de Mme Hélène Paradis, DUMENT APPUYÉE par Mme Noémie Manseau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier souhaite que les recommandations faites par le comité d'établissement de l'école Anne-Hébert soient transmises aux conseillères municipales du district Montcalm–Saint-Sacrement que des résultats à relativement court terme soient obtenus en lien avec ces recommandations, puisque les problèmes de sécurité routière sont récurrents et les risques liés à ceux-ci, importants.

Suivi de la résolution rue Dumont, 22-CA-28 – La Ville a répondu que la phase 2 de la poursuite de l'axe cyclable entre l'avenue Turnbull et l'avenue Manrèse est en cours de planification et que sa réalisation se fera dans les prochaines années, après la phase 1,

prévue entre l'avenue Turnbull et la côte Sainte-Geneviève. La Ville ajoute par ailleurs qu'elle ne peut faire des aménagements qui donnent accès à une ruelle privée sur laquelle elle ne détient ni droit ni servitude.

Le comité Transports a contacté les conseillères municipales pour faire valoir que le marquage au sol demandé se situe sur l'avenue Cartier et non sur la ruelle. Le marquage souhaité est le même que celui réalisé sur l'avenue de Salaberry, au débouché de la ruelle. Les cases de stationnement qu'on souhaite voir retirées pour plus de visibilité se trouvent également sur l'avenue Cartier. Les conseillères font cheminer le dossier.

Réponses aux questions en regard du tramway, [22-CA-32](#) – En réponse à la demande du conseil de tenir une nouvelle rencontre sur l'insertion du tramway dans le quartier, le Bureau de projet a suggéré de le faire à l'assemblée générale annuelle du mois d'avril. Le conseil est plutôt d'avis de le faire en assemblée ordinaire ou spéciale. Il faudrait prévoir au moins 2 heures. La proposition sera soumise au Bureau de projet.

- **Cadre bâti et Environnement**

Suivi de la résolution sur le verdissement, [22-CA-37](#) – voir la période de questions et commentaires du public.

- **Communications et Relations avec les citoyens**

Résolution sur la rue piétonne sur l'avenue Cartier – Un comité de travail formé de deux citoyennes et de deux membres du conseil ont réalisé un sondage auprès des citoyens afin de connaître leur intérêt à reconduire la piétonnisation de l'avenue Cartier en 2023 comme cela avait été fait en 2022.

Le sondage a paru sur la page Facebook du conseil de quartier (842 membres) ainsi que sur celle des résidents du quartier (1900 membres). Des frais de 34,98 \$ ont été investis pour publiciser le sondage en fonction des codes postaux.

Le sondage a été en ligne du 2 au 13 février. 750 personnes ont répondu. 60% d'entre elles résident dans le quartier. 93,5% des répondants sont en faveur de la piétonnisation sur le même principe qu'en 2022.

Les résultats du sondage pourront être fournis à la SDC Montcalm et à la Ville.

En fonction de ce résultat, une résolution est prise pour recommander à la Ville de reconduire en 2023 l'avenue Cartier piétonne.

Le conseil de quartier va émettre un communiqué pour rejoindre la communauté et diffuser les résultats du sondage citoyen dans les médias.

Mme Langlois revient sur le sondage commandé par la SDC et sur le fait que les résultats ne devaient pas paraître aussitôt dans les médias. Il y a eu malentendu et désinformation. C'est tout à fait regrettable. Néanmoins, c'est pour des raisons économiques et pratiques que les commerçants qui sont situés dans la partie piétonne de l'avenue ne souhaitent pas reconduire l'événement. La piétonnisation ne favorise pas l'achalandage commercial, au contraire. Cela génère une perte de revenus. De plus, les commerçants doivent gérer l'accessibilité à leur commerce lors des livraisons pendant la piétonnisation. C'est exigeant

dans un contexte de rareté des ressources. Il faudrait pouvoir moduler davantage la piétonnisation si elle devait avoir lieu.

Pour consulter le sondage réalisé pour la SDC Montcalm, il faut en faire la demande auprès du conseil d'administration de l'organisme. Mme Langlois s'en occupe pour le conseil de quartier.

RÉSOLUTION 23-02-07

Concernant une demande à la Ville de Québec de reconduire en 2023 la piétonnisation de l'avenue Cartier

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Montcalm a invité la population à lui partager commentaires et avis concernant la piétonnisation estivale de l'avenue Cartier par un formulaire en ligne s'adressant particulièrement aux résidents et résidentes de ce quartier, diffusé sur les médias sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE le sondage a suscité un très grand intérêt et a permis de recueillir plus de 750 réponses ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des répondants indiquent résider dans le quartier ;

CONSIDÉRANT QU'UNE importante majorité des répondants (93,5%) sont favorables à la piétonnisation estivale de l'avenue Cartier et proposent des aménagements pour bonifier l'expérience vécue et la vitalité communautaire, dont : davantage d'espaces verts ; un tronçon non-interrompu par la circulation automobile sur plusieurs intersections comme sur la rue Saint-Jean ou la 3^e avenue ; davantage d'activités et d'animation communautaire ; de la musique ; des terrasses plus grandes pour augmenter la capacité d'accueil des restaurants ; du mobilier urbain amélioré (dont les clôtures et l'espace de repos à l'ancienne station-service) ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux répondants ont souligné l'importance qu'ils accordent aux achats locaux, au soutien des commerçants de l'avenue Cartier et à l'économie de proximité, en indiquant qu'une rue piétonne favorise un tel mode de vie local, et que 65% d'entre eux ont indiqué faire des achats sur Cartier au moins une fois par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 85% des répondants ont indiqué que la rue piétonne favorise leur fréquentation des commerces de l'avenue Cartier ;

SUR UNE PROPOSITION de Mme Sara Caron-Guay, DÛMENT APPUYÉE par Mme Anne Gagné, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ que le conseil de quartier de Montcalm demande à la Ville de Québec de reconduire en 2023 la piétonnisation de l'avenue Cartier pour faciliter l'accès aux commerces et l'espace de vie communautaire. À ce titre, les citoyens du quartier sont d'avis que la piétonnisation favorise l'accessibilité aux commerces et ont à cœur, comme la SDC, d'enrichir la vitalité économique et sociale de l'avenue Cartier.

Mme Langlois demande le vote. 6 membres votants sont en faveur de la résolution, aucun contre et une personne s'abstient.

Demande de financement activités de consultations – Un groupe de citoyens concernés par l'avenir de Quebec High School souhaiterait tenir un événement citoyen pour cerner davantage ce que les résidents et les parents d'élèves souhaiteraient concernant le terrain et l'édifice.

L'événement serait en continuité avec les résolutions [22-CA-18](#) et [22-CA-26](#) où le conseil de quartier manifestait son intérêt pour le terrain et le bâtiment à des fins communautaires.

L'événement prendrait la forme d'une activité Cabane à sucre qui se tiendrait le 25 mars 2023, de 13 et 15 h sur le terrain de l'école. Les frais pour la tenue de l'événement sont estimés à 500 \$.

L'événement se prêterait à une demande de subvention auprès de la Ville pour un projet d'initiative. Mais il faudrait soumettre la demande au comité exécutif de la Ville ce qui entraînerait des délais alors que l'événement est prévu dans moins d'un mois.

Considérant que la demande est en lien avec deux résolutions du conseil de quartier concernant l'avenir de Québec High School, le conseil d'administration opte pour parrainer l'événement à même son budget de fonctionnement.

Mme Hélène Saint-Pierre recommande de préciser la ventilation du budget et de valider l'admissibilité du projet à une subvention selon les mêmes critères que les projets d'initiative. Elle va vérifier la faisabilité de l'engagement financier auprès du Service de l'interaction citoyenne de la Ville qui est responsable des ressources financières des conseils de quartier.

RÉSOLUTION 23-02-08

CONSIDÉRANT les résolutions [22-CA-18](#) et [22-CA-26](#) adoptées par le conseil de quartier en juin et en septembre 2022 concernant l'avenir de Québec High School ;

CONSIDÉRANT les délais très courts pour l'organisation et la tenue de l'événement le 25 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de faire connaître le conseil de quartier lors de cet événement et de promouvoir l'implication au sein du conseil d'administration dont plusieurs postes seront en élection à l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2023 ;

SUR UNE PROPOSITION de Mme Sara Caron-Guay, DÛMENT APPUYÉE par Mme Anne Gagné, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier autorise un engagement financier de 500 \$ pour tenir une activité de consultation citoyenne portant sur l'avenir de Québec High School le 25 mars 2023.

Manifestation à l'école Anne-Hébert – Une seconde édition de la manifestation contre l'insécurité routière en zone scolaire se tiendra le mercredi 15 mars à l'école Anne-Hébert. La première manifestation qui a eu lieu le 24 janvier dernier a remporté un vif succès (voir la [page Facebook](#)).

23-02-09 Trésorerie

- **État des revenus et dépenses**

	Encaisse au 24 janvier	Subvention reçue	Dépenses encourues	Solde au 28 février
Budget de fonctionnement	3601,35	2 300,00	309,70	5 591,65

- **Paiement et factures**

RÉSOLUTION 23-02-09

CONSIDÉRANT la résolution 21-CA-28 ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 28 février 2023.

RÉSOLUTION 23-02-10

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer 34,90 \$ pour des frais de publication sur Facebook du sondage citoyen relatif à la piétonnisation de l'avenue Cartier en 2023.

RÉSOLUTION 23-02-11

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer 39,40 \$ pour l'affranchissement des lettres transmises par courrier dans le cadre de la résolution 22-CA-25 concernant le verdissement des stationnements.

23-02-10 Fonctionnement du conseil d'administration

• Préparation du rapport annuel 2022 rapport d'activités et états financiers

Le rapport annuel et les états financiers pourraient être préparés pour le mois d'avril. Ils seront adoptés par le conseil d'administration lors d'une assemblée ordinaire qui se tiendra quelques minutes avant l'assemblée générale. Des frais de secrétariat pourront être couverts.

Un conférencier pourrait être invité à l'assemblée générale. L'information sera confirmée prochainement aux fins de publication du dépliant annonçant la tenue de l'assemblée générale.

• Nomination de la présidence d'élections

RÉSOLUTION 23-CA-12

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier nomme Mme Hélène Saint-Pierre ou son substitut désigné comme présidente d'élection pour l'assemblée annuelle et pour les assemblées spéciales d'élection de 2023.

RÉSOLUTION 23-CA-13

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier fixe la date de l'assemblée annuelle au 25 avril 2023 en présentiel au Centre des loisirs Montcalm, 265, boulevard René-Lévesque Ouest, salle Frontenac.

• Correspondance

s.o.

23-02-11 Divers

S.O.

23-02-12 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 21 h 40. La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 28 mars 2023.

Mme Sara Caron-Guay
Président

Mme Hélène Paradis
Secrétaire

ANNEXE 1 – Suivi des résolutions

Aide-mémoire – Résolutions courantes (en gris, suivi complété)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
23-02-08 – Quebec High School, consultation, fév. 23	Groupe citoyen	Engagement financier de 500 \$ pour la tenue d'un événement sur l'avenir du terrain et du bâtiment	
23-02-07 – Avenue Cartier, piétonnisation 2023, fév. 23	Ville	Reconduire en 2023 la piétonnisation de l'avenue Cartier	
23-02-06 – École Anne Hébert, table locale de sécurité, fév. 23	Ville	Mettre en place une Table locale de sécurité routière et établir un plan d'action triennal	
23-01-03 – Toits vert ou pâle, janv. 23	Ville	Modification au règlement (R.V.Q. 1400) pour exiger des toits vert ou blanc et programme de subvention	
23-01-02 – École Anne-Hébert – vitesse, janv. 23	Ville	Surveillance policière et indicateur de vitesse	
23-01-01 – École Anne-Hébert, rue-école et trottoir élargi, janv. 23	Ville	Projet-pilote de rue-école, trottoir plus large, plantation d'arbres sur l'avenue Brown et radars photos	
22-CA-37 – Verdissement des stationnements – Lettres, déc. 22	Conseil d'administration	Lettre aux propriétaires et conseils de quartier.	Lettres transmises fin janvier 2023 aux propriétaires et aux conseils de quartier.
22-CA-33 - Feux piétons, nov. 22	Ville	Rencontre sur la gestion et l'amélioration des feux piétons.	Demande transmise mais aucune réponse à ce jour.
22-CA-32 - Insertion du tramway dans Montcalm, résolution, nov. 22	Bureau de projet du tramway	Rencontre supplémentaire sur l'insertion du tramway dans Montcalm	28 fév., date de la rencontre à déterminer. .
22-CA-29 – Projet sécurité routière 2023, oct. 22	Ville	Subvention pour un projet en partenariat avec le conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert.	Demande déposée en novembre 2022. Réponse attendue en mars 2023.
22-CA-28 - Rue Dumont, piste cyclable, oct. 22	Ville	Sécuriser par un marquage au sol, un feu clignotant et une interdiction de stationner au passage cyclo-piéton.	28 fév., Réponse : la phase 2 est prévue dans quelques années. Relance par les conseillères.
22-CA-27 – École Anne-Hébert – sécurité routière, oct. 22	École Anne-Hébert et CPE la Croisée	Évaluation de l'intérêt pour un projet structurant de sécurité routière	
22-CA-26 – Quebec High School, sept. 2022	Ville	Acquisition du terrain et du bâtiment pour espace vert et services communautaires	
22-CA-24 - Rue Jeanne d'Arc, Inondations sept. 22	Ville	Solution aux problèmes de refoulement à l'intersection des rues Jeanne d'Arc et Désy.	Plusieurs équipes sont sur le dossier et ont fait un suivi auprès du citoyen (nov. 22).
22-CA-18 – Quebec High School, juin 22	Commission scolaire Central Quebec	Demande de rencontre.	
22-CA-04 – Stations signature, fév. 2022	Ville	Apparence et signature pour les trois stations de tramway du quartier.	

Opinion du conseil de quartier de Montcalm

➤ Pistes d'action pour le thème 1 (Relations avec l'administration municipale) :

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) * :

1-La collaboration bidirectionnelle doit aussi inclure la conseillère qui accompagne le conseil de quartier afin de faciliter le travail des bénévoles du conseil.

2-Une préparation préalable est nécessaire pour les membres du conseil et l'élu(e) afin que les réunions du CQ soient efficaces. Par exemple, envoyer les questions à l'intention de l'élu(e) une semaine à l'avance, ce qui facilite les suivis et évite d'attendre un autre mois avant d'obtenir l'information souhaitée.

3-Les demandes, ce sont les résolutions? Il semble que les réponses et suivis tardent, est-ce que ce serait utile d'aviser les membres de la capacité réelle de la Ville d'assurer les suivis? Par exemple, donner des échéanciers probables. Une section Web exclusive aux résolutions et suivis facile d'accès serait appréciée.

4- Il est difficile de faire venir les spécialistes de la Ville au CQ afin d'avoir des explications (par exemple, sur le tramway ou sur la gestion des feux de circulation).

5- Quand des résolutions sont prises, il est difficile de savoir comment elles sont acheminées aux personnes concernées dans l'administration municipale. Obtenir un accusé-réception serait agréable, avec le nom de la personne responsable du dossier pour pouvoir poser des questions si jamais la demande est refusée.

➤ Pistes d'action pour le thème 2 (Mobilisation et soutien aux administrateurs) :

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) * :

Pistes d'action qui semblent très utiles dans la fiche synthèse. A instaurer le plus tôt possible. Il faut s'assurer que le travail fait par un groupe de bénévoles ne se perde pas l'année suivante si les bénévoles changent en ayant un Drive ou l'équivalent qui peut être maintenu d'un mandat à l'autre.

Sur la plateforme avec les résolutions et les suivis, indiquer clairement comment accéder à la page des autres conseils de quartier pour que les bonnes idées circulent et soient récupérées. Cela évite aussi de doubler le travail.

➤ Pistes d'action pour le thème 3 (Révision des règlements actuels) :

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) * :

1-Le mode virtuel semble permettre une participation plus nombreuse au CQ. Le mode hybride ajoute de la complexité mais semble essentiel pour permettre des discussions enrichissantes..., le quorum chez les administrateurs pourrait être partagé 50\50. Permettre la possibilité de participation citoyenne à distance.

Si le mode hybride est techniquement difficile, le Facebook live pourrait être une option intéressante pour permettre aux citoyen.nes d'entendre les discussions.

2-Important pour nous de maintenir la parité homme-femme.

3- Enlever la nécessité d'adopter une résolution à chaque rencontre pour payer la secrétaire de soutien.

➤ Pistes d'action pour le thème 4 (Projets d'initiative) :

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) * :

- 1- Une modalité permettant des dépenses avant une résolution faciliterait la gestion des initiatives. Il serait possible de mettre un montant maximal préautorisé.
- 2- L'accompagnement est essentiel pour initier des projets dans un CQ
- 3- Faire connaître les initiatives des conseils de quartier dans une publication annuelle pour que les idées de projets circulent.

➤ **Pistes d'action pour le thème 5 (Outils et pratiques de communication) :**

En accord **Partiellement en accord** **En désaccord** **Sans opinion**

Commentaires (s'il y a lieu) * :

- 1- L'actualisation de l'image de marque est intéressante.
- 2- Le support communicationnel permettra un meilleur positionnement pour les CQ.
- 3- Le support communicationnel est essentiel autant dans les médias, les réseaux sociaux et la gestion de ces outils. Un service conseil disponible sur demande pourrait être intéressant. Des ressources et outils (abonnements CNW) pourraient aussi être utiles pour faciliter la communication et les échanges entre les élu.es Ex.: Google drive, ZOOM,

➤ **Texte de la résolution* [Proposeur/Appuyeur/Adoption majoritaire ou à l'unanimité] :**

RÉSOLUTION 23-02-05

SUR UNE PROPOSITION de Mme Sara Caron-Guay DÛMENT APPUYÉE par Mme Noémie Manseau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier propose l'ensemble des recommandations précédentes pour la révision du fonctionnement des conseils de quartier et adopte ces recommandations à titre de prise de position du conseil de quartier de Montcalm.

Signature de la présidence : Mme Sara Caron-Guay

Date : 28 février 202